

AVEC LE SNUIPP-FSU, REPRENONS LA MAIN SUR NOTRE SANTÉ

PRÉVENIR, C'EST GUÉRIR

➤ Autant de questions que peuvent se poser l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale dont la dernière visite remonte pour la plupart à la visite d'embauche chez un médecin agréé.

La situation de la médecine de prévention est des plus alarmantes : des départements sans médecin, des médecins en nombre insuffisant, une spécialité au rabais, un manque de moyens généralisé... Et de fait, des enseignants qui n'ont aucune idée de leurs droits et de ce que devrait être le service de médecine de prévention.

La santé des enseignants du premier degré est aussi un indicateur de la bonne santé du système scolaire. Or, les conditions de travail ne cessent de se dégrader, les situations de souffrance au travail ne sont plus l'exception et les démissions sont en hausse.

Aujourd'hui le ministère de l'Éducation nationale n'est pas en mesure de connaître l'état de santé des personnels placés sous son autorité. Pourtant il a pour obligation de préserver leur santé au travail.

Dans ce contexte, la médecine de prévention a son rôle à jouer pour prévenir les risques professionnels liés à un métier de plus en plus complexe.

Agir sur les conditions de travail, prévenir les risques professionnels, garantir une bonne santé au travail, cela n'est possible qu'avec un service de médecine de prévention en capacité d'assurer toutes ces missions.

C'est pourquoi le SNUipp avec la FSU lance **avec vous** une campagne pour réclamer plus de moyens pour la santé au travail. Ensemble, nous interpellons le ministère !



LA MÉDECINE DE PRÉVENTION, QU'EST-CE QUE C'EST ?

► Pendant de la médecine du travail dans le secteur privé, le service de médecine de prévention dans la Fonction publique joue un rôle essentiel en matière de santé au travail et de prévention des risques professionnels. Spécialisé en médecine du travail, le médecin de prévention agit à la fois sur le milieu professionnel pour éviter toute altération de la santé dans le cadre du travail et sur la surveillance médicale des agents. Il peut exercer au sein d'une équipe pluri-professionnelle composée d'infirmiers, de psychologues du travail et d'ergonomes.

► L'employeur public a des obligations en matière de santé au travail et de prévention des risques. C'est à lui de garantir une bonne santé professionnelle à l'ensemble des personnels de l'Education nationale. Cela crée aussi des droits pour les tous les agents qui devraient bénéficier sur leur temps de travail d'une visite médicale obligatoire tous les cinq ans et chaque année pour les personnels soumis à une surveillance médicale particulière... une obligation impossible à assurer en l'état actuel de la médecine de prévention et de l'incapacité du ministère de l'Education nationale à pourvoir tous les postes de médecins.

DEUX MISSIONS ESSENTIELLES

PRÉVENIR LES RISQUES PROFESSIONNELS

La prévention des risques professionnels doit constituer un tiers du temps de travail du médecin de prévention. L'organisation des campagnes de santé publique pour sensibiliser les personnels aux risques auxquels ils sont exposés entre dans ce cadre, comme les actions de sensibilisation sur la voix ou l'audition. Les risques psycho-

sociaux sont les risques les plus fréquents chez les enseignants du premier degré, notamment les problèmes relationnels ou la surcharge de travail. Il ne suffit pas d'en parler, il faut agir ! Le médecin de prévention aide à analyser les causes des arrêts de travail dans l'objectif de supprimer les risques. Cela passe aussi par l'information des enseignants qui doivent être

formés à ce qui peut faire obstacle au bien-être au travail.

Le médecin de prévention est chargé aussi de l'aménagement des postes par exemple. Il a toute sa place au sein des travaux du CHSCT afin d'y apporter un regard d'expert sur la santé au travail.

ASSURER LE SUIVI MÉDICAL DES AGENTS

L'activité du médecin de prévention s'étend de la visite médicale quinquennale à la surveillance médicale particulière. Il peut recevoir des enseignants à leur demande ou bien à la demande de l'administration. Les femmes enceintes, les enseignants en situation de handicap ou souffrant d'une pathologie chronique doivent

faire l'objet d'un suivi régulier.

De nouveaux risques professionnels se posent avec l'allongement des carrières (troubles musculo-squelettiques, fatigue professionnelle...), cette évolution doit s'inscrire dans le plan de prévention pour être anticipée et les fins de carrière mieux gérées.

Dans les faits, peu d'enseignants voient le médecin de prévention durant leur carrière, hormis pour des difficultés graves (allègement de service, mi-temps thérapeutique, congé longue durée, inaptitude, retraite pour invalidité...) ou éventuellement dans le cadre de mobilité pour raisons de santé.

LE DÉSERT MÉDICAL DE L'ÉDUCATION NATIONALE

EN 2016

83 MÉDECINS

Pour 946 903 agents



1 MÉDECIN

Pour 11 408 agents



Ces chiffres montrent la carence de médecins de prévention : 83 médecins pour prendre en charge la politique de prévention de santé auprès de près d'un million d'agents. C'est un objectif impossible à atteindre qui, au-delà de l'incapacité à assurer ses obligations, engage la responsabilité pénale du ministère, notamment sur le suivi des personnels exposés à des risques professionnels.

Source : *Rapport annuel 2016 sur la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail*

UN MANQUE DE MOYENS

Vétusté des locaux parfois inadaptés à l'activité médicale, absence de garantie de confidentialité, pas d'accès à l'eau ni à une ligne téléphonique extérieure, absence de salle de consultation, matériel médical insuffisant, absence de lieu de stockage pour les dossiers médicaux, pas de secrétariat... les conditions dans lesquelles exercent parfois les médecins de prévention sont indignes. Le manque de moyens récurrent oblige souvent à faire des choix, dans un contexte de conditions de travail particulièrement dégradées.

UNE SPÉCIALITÉ À VALORISER

Le plan de recrutement de 80 médecins de prévention lancé en 2011 est resté sans succès. Il faudrait recruter 400 médecins aujourd'hui pour se rapprocher du taux recommandé d'un médecin pour 2 500 agents. Les causes de cette crise de vocation sont multiples, à commencer par les conditions d'exercice dégradées, l'absence de cadrage national et la rémunération inférieure à celle du secteur privé. La médecine du travail a besoin d'un plan d'ampleur passant par une valorisation de la spécialité dès l'internat et une incitation à la formation et à la pratique de la médecine du travail.

DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Un rapport de 2014 sur la médecine de prévention des trois fonctions publiques pointe la difficulté à établir une cartographie des moyens existants, les modalités d'organisation pouvant être contrastées d'un versant à l'autre. La pénurie de médecins de prévention est constatée partout, avec une situation préoccupante dans l'Education nationale. Mais les effets du manque de médecins peuvent être pondérés par des organisations spécifiques (recours à des prestataires extérieurs, mutualisation des moyens via les centres de gestion, organisation interne dans chaque établissement...). Le problème du recrutement des médecins se pose aussi. Il implique de favoriser l'attractivité de la spécialité en améliorant les conditions de travail et d'emploi des médecins de prévention et en intervenant dès l'internat.

3 QUESTIONS À... DOMINIQUE CAU-BAREILLE, ERGONOME DU TRAVAIL

« ÊTRE EN SANTÉ AU TRAVAIL NÉCESSITE DE CONSTRUIRE DES COLLECTIFS FORTS AU SEIN DES ÉCOLES »



Qu'est-ce qui peut rendre malade au travail ?

Ce qui fait mal aux enseignants, c'est la conjugaison de plusieurs facteurs.

D'abord on observe une dégradation de leurs conditions de travail au fil de réformes, ballottés d'une prescription à l'autre au gré du renouvellement des ministres, leur imposant de s'investir dans des changements permanents alors qu'ils ne sont pas toujours convaincus de leur pertinence. Engager toute son énergie, son intelligence, sa subjectivité dans un travail qui froisse l'éthique et l'expérience professionnelle est difficile, coûteux, délétère pour la santé, difficilement tenable dans le temps.

Ensuite, leur difficulté à faire reconnaître les formes de pénibilités de leur travail, en lien avec des exigences physiques fortes sous-estimées, des contraintes mentales extrêmement élevées, une charge de travail très importante, une implication émotionnelle forte et un temps de travail débordant largement dans la sphère privée.

C'est également l'isolement ressenti dans l'activité, le travail seul dans la classe ne permettant que de très faibles

coopérations entre collègues autour des difficultés du travail.

Enfin, le manque de reconnaissance de la part de la société, des parents, de la hiérarchie. Beaucoup d'enseignants relatent des mises en cause régulières. Tout cela use, fragilise.

Une spécificité pour les enseignants du premier degré ?

Les enseignants ont les élèves toute la journée et sont souvent seuls à assurer la classe. Ils ont peu d'espaces pour respirer, pour récupérer de la fatigue qui se construit au fil de la journée et de la semaine, pour partager leurs difficultés. Les moments de récréation sont des moments de surveillance ou de travail, les moments de repas souvent des temps durant lesquels ils réalisent des tâches en lien avec la classe (photocopies, préparations, ...). Le soir, avant de faire les préparations pour le lendemain, il faut souvent rencontrer des parents. Les journées sont denses et longues.

La gestion d'un nombre croissant d'enfants présentant des problèmes comportementaux ou différentes formes de handicap, générant des temps de préparation plus longs, des suivis plus différenciés, augmente le sentiment de

pénibilité du travail. Beaucoup se sentent démunis, empêchés dans leur travail et regrettent le soutien que pouvaient leur apporter les RASED.

L'exigence de polyvalence des professeurs devant enseigner de plus en plus de matières afin de répondre aux exigences du ministère impose un travail personnel et de préparation extrêmement important, sous-estimé.

Des solutions ?

Être en santé au travail nécessite de construire des collectifs forts au sein des écoles pour travailler ensemble la prescription. C'est dans la classe que les enseignants renormalisent leur activité, non sans culpabilité, bidouillent la prescription pour lui donner du sens et la rendre cohérente avec la réalité du terrain.

Ce travail est indispensable. Mais il est d'autant plus douloureux qu'il est mené seul et constitue un sujet tabou entre collègues. Or, dans une recherche récente du laboratoire Education Cultures et Politique, nous avons montré que les enseignants qui vont bien sont ceux qui retravaillent la prescription, qui développent une pensée critique par rapport à ce qu'on leur demande, et qui sont dans des collectifs forts.

QUAND LA PRÉVENTION S'ORGANISE : L'EXEMPLE DE VERSAILLES

Un groupe de travail sur les risques psycho-sociaux s'est mis en place à la demande des médecins de prévention alertés par des situations problématiques en maternelle. À la suite de ces travaux, un protocole

d'accompagnement des personnels s'est mis en place afin de prévenir la dégradation des conditions de travail en lien avec la scolarisation d'élèves au comportement perturbateur (procédure d'accueil en amont,

identification des personnels exposés, formations spécifiques, équipes d'écoute...). Un groupe de deux enseignants spécialisés, travaillant en lien avec la DRH, s'est également constitué en appui aux personnels.

LA VISITE MÉDICALE DES AGENTS : UNE OBLIGATION NON REMPLIE

Alors que chaque agent devrait bénéficier obligatoirement d'un examen médical tous les cinq ans et chaque année pour les personnels à risques, l'Education nationale n'est pas en capacité de garantir ces

visites, faute de médecins. Les visites quinquennales n'ont pas été réalisées du tout en 2016 dans onze académies. La surveillance médicale des personnels à risques est aussi impactée.

L'enseignement est le premier secteur en lien avec le public pour lequel l'employeur n'apporte aucune garantie de bonne santé !



AVEC LE SNUIPP-FSU, REPRENONS LA MAIN SUR NOTRE SANTÉ

Le service de médecine de prévention n'est pas aujourd'hui en mesure d'assurer ses missions en termes de prévention et de suivi médical des agents. Cette situation est en contradiction avec l'obligation faite à tout employeur. L'absence de suivi médical professionnel a des conséquences lourdes sur la reconnaissance de maladies professionnelles, rarement identifiées en tant que telles. Les risques psychosociaux se multiplient et se traduisent par un mal être, une souffrance mentale ou des atteintes physiques. Il est nécessaire de mettre en place une véritable médecine de prévention qui reprend les

attributions de la médecine du travail du secteur privé, permettant visite et suivi médicaux réguliers, notamment en lien avec le CHSCT.

Pour le SNUipp-FSU, le bilan annuel sur la situation de santé des personnels doit être analysé et des réponses doivent être apportées en termes de prévention.

Les médecins de prévention doivent être une composante d'un service de prévention pluridisciplinaire (médecin, psychologue du travail, infirmier, ergonome, secrétaire...). Pour cela il est nécessaire de créer des postes en nombre suffisant et de les rendre attractifs.

Cette publication est la première étape d'une vaste campagne du SNUipp-FSU impliquant les enseignants pour imposer un véritable service de médecine de prévention. Dans les prochains jours, ensemble, nous interpellons le ministre sur la médecine de prévention à commencer par la visite médicale à laquelle vous avez droit tous les 5 ans, et que vous n'avez toujours pas !



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**